# **CONDITIONS ET TARIFS**

AU 1er JANVIER 2025



# OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES DESTINÉS AUX ENTREPRISES, PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des entreprises, professionnels et associations en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. La Banque BCP fonde sa relation avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence:

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Banque BCP. La Convention est également disponible sur le site internet de la banque.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de services ou à l'unité.

Votre agence Banque BCP se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

Lorsque figure le sigle MA la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1er janvier 2025).

Retrouvez l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site Internet : www.banquebcp.fr<sup>(1)</sup>

# RÉALISEZ VOS OPÉRATIONS À DISTANCE SUR LE SITE OU L'APPLICATION MOBILE

Depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone, et où que vous soyez dans le monde, gérez vos comptes à distance en toute sécurité! Accédez à votre espace de banque à distance sur www.banquebcp.fr depuis votre ordinateur ou depuis l'application SMART ENTREPRISES sur tablette ou smartphone. L'accès à ce service est gratuit. (2)





Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation et des conditions du marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

# **SOMMAIRE**

1	L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES Pack Pro BCP Entreprises Pack Pro BCP Professionnels Services Bancaires de Base	4
2	LE COMPTE COURANT Ouverture, transformation, clôture Relevés de compte Tenue de compte Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable Les autres services Les dates de valeur Les oppositions Les incidents de fonctionnement	5 5 5 5 5 6 6
3	LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT  Les chèques  Les cartes de paiement  Les espèces  Les virements  Les prélèvements  Effets de commerce	
4	ASSURANCE ET PRÉVOYANCE L'assurance BCP Protection L'IARD La prévoyance La santé La retraite	10 10 10
5	BANQUE À DISTANCE Smart Entreprises Comptes. Smart Entreprises Remises. Smart Entreprises EDI. Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL). Autres prestations. Jedeclare.Com.	11 11 11 12
6	ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE  La Monétique  Les terminaux de paiement electroniques (TPE)  Paiement pour la location de biens et services (PLBS)  Tap To Pay  Oney Proxi  IZ E-commerce  Le E-Commerce	13 13 13 13 13 13
7	FINANCEMENT  Le financement bancaire court terme L'affacturage Le financement des investissements Assurance des emprunteurs Les cautions et garanties	
8	INGÉNIERIE SOCIALE	
9	PLACEMENTS FINANCIERS Les opérations sur compte-titres ordinaire Les droits de garde Les frais sur Ordre de Bourse Actions / Obligations / OPCVM	18
10	COMPTE EXCÉDENTS PROFESSIONNELS	
11	OPÉRATIONS INTERNATIONALES Les virements internationaux Les opérations d'encaissement	20
12	LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS	
13	LES NUMÉROS UTILES	24
14	EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE	25

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier<sup>(1)</sup>, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, BCP protection<sup>(2)</sup>, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

**PACK PRO BCP** L'offre groupée de services vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel :

- Chéquier
- Carte bancaire au choix: Carte Visa Business. Carte Visa Gold Business ou Carte Visa Platinum Business
- Assurance moyens de paiement: BCP Protection (2)
- Assurance Dommages aux matériels informatiques: Multiclic +(3)
- 2 Chèques de banque gratuits par an
- Commission de tenue compte
- Relevé de compte en ligne
- Solution de banque à Distance ou Smart Entreprises Comptes
- 1 lecteur CAP
- Domilis Pro (4)

# DESTINÉ AUX ENTREPRISES

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Entreprises avec:	VISA Business	VISA Gold Business	VISA Platinum Business
Avec une carte	40,55€/ mois	41,65€/mois	47,05€/ mois
Avec une carte supplémentaire (cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	4,30€/ mois	9,70€/mois	15,10€/mois

# DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services Pack BCP Professionnelles avec:	VISA Business	VISA Gold Business	VISA Platinum Business
Avec une carte	29,50€/mois	34,90€/mois	40,30€/mois
Avec une carte supplémentaire (cotisation mensuelle en sus de la cotisation mensuelle de l'offre groupée de services)	4,30€/ mois	9,70€/mois	15,10€/ mois

# **SERVICES BANCAIRES DE BASE**

...GRATUIT

Offre conforme à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier pris en application de l'article L. 312-1 du même code relatif au droit au compte. Services bancaires de base comprenant :

- · L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires SEPA
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires SEPA
- Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets ou aux distributeurs automatiques de la Banque BCP
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux quichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise.

<sup>(1)</sup> Service gratuit à l'unité

<sup>(</sup>Z) BCP Protection est un contrat Axa France IARD (contrat n°0114 FICL) 313 Terrasses de l'Arche - 92 000 Nanterre, 479 428 039 RCS de Nanterre, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Resolution. Voir conditions générales ou notices d'informations. Seul le représentant légal ou le porteur des moyens de paiement salarié de l'entreprise adhérente désigné sur le bulletin d'adhésion est assuré. Toute adhésion supplémentaire est facturée à l'unité hors Pack Pro BCP

<sup>(3)</sup> Multiclic + est un contrat Axa France IARD (contrat n°6109101504) 313 Terrasses de l'Arche - 92 000 Nanterre, 479 428 039 RCS de Nanterre, entreprise régie par le Code des Assurances, sournise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Resolution. Voir conditions générales ou notices d'informations. (40 Service de mobilité bancaire)



# **OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE**

OUTERIORE, INCAMO ORINATION, CEUTORE	
Ouverture de compte	GRATUIT
Clôture de compte	50€
Service d'aide à la mobilité bancaire (Domilis Pro)	GRATUIT

**Domilis Pro** est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA

RELEVÉS DE COMPTE	Papier	Électronique
Périodicité mensuelle	GRATUIT	GRATUIT
Autre périodicité	4,15€ / envoi	GRATUIT
Relevé au guichet	7,60€/ relevé	-

# **TENUE DE COMPTE**

- Frais de tenue compte (hors offre groupée de services)
   70,00€ /trim
   Frais de tenue et de gestion de compte inactif
   30,00€/an
  - dans la limite du solde créditeur du compte

# Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.

2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

# FRAIS D'ACTUALISATION DU DOSSIER ADMINISTRATIF, JURIDIQUE ET COMPTABLE

SCI (Société Civile Immobiliere)	100,00€
Professionnels ou Personne Morale CA<3M€	120,00€
Professionnels ou Personne Morale CA>3M€	250,00€
Commission de mouvement	0,18%
- Minimum	27,00€

Commission de mouvement: elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Banque BCP (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte. Frais d'actualisation du dossier administratif prélevés une fois par an : dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l'établissement, frais inhérents à la gestion, à la fiabilisation et à l'actualisation des données administratives, juridiques, comptables et financières du client.

CDATIUT

# **LES AUTRES SERVICES**

• Edition IBAN	GKAIUII
Renseignements commerciaux à la demande du client	
- En France	10,00€
- A l'étranger	70,00€
A l'étranger.      Recherche débouchés, partenariat ou assistance technique à l'étranger (+ frais réels)	94,00€
Information comptable des commissaires aux comptes TVA	160,00€
Photocopies	
Fournies à la clientèle ou pour l'Administration Fiscale (par feuille)	2,00€
Frais de recherche de documents (nar document)	
- Jusqu'à un an Au-delà d'un an Supplément par photocopie Établissement d'attestation simple (par attestation) Transfert aux mandataires judiciaires (par intervention) Délivrance de lettre de recommandation à un client prospectant à l'étranger	21,85€
- Au-delà d'un an	40,55€
Supplément par photocopie	2,00€
Établissement d'attestation simple (par attestation)	25,00€
Transfert aux mandataires judiciaires (par intervention)	140,00€
Délivrance de lettre de recommandation à un client prospectant à l'étranger	45,00€
Attestation de blocage de fonds	36,00€
Attestation de blocage de fonds.     Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué)  TVA  TVA  TVA	30,00€
Commission de modification de dossier client :	
Ajout/suppression de mandataires, d'associés.	35,00€
<ul> <li>Frais de gestion de procédure pour les professionnels</li> </ul>	
et Personne Morale en difficulté	Nous consulter

LEC DATES DE VALEUR	
Remise de chèque(s) compensable en France	J + 1 ouvré (1)
Chèque émis.	J
Virement reçu	
Virement émis, avis de prélèvement émis.	J
Retrait d'espèces     Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat - Débit différé	
Remise d'effet à l'encaissement.	
Remise d'effet à l'escompte.	
LES OPPOSITIONS	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	50.00€
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la titulaire pour usage adusir par le titulaire.	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur.	24,00€ / par chèque
Frais d'opposition par chéquier(s) par l'émetteur	28,00€ / par chéquier
LES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT  • Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour) <sup>(3)</sup> • Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour) <sup>(3)</sup> • Commission d'intervention (maximum: 10 opérations/jour)  Commission d'intervention Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une o irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un	10,00€/ opération
gulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision). Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A de frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apporreprésentation par tout moyen.	banque est en mesure éfaut, ces frais (incluant
<ul> <li>Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :</li> <li>Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision: envoi par lettre simple téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)</li> <li>Frais de dossier</li> <li>Les frais de rejet de chèque</li> <li>Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire</li> </ul>	ou appel par plateforme

- Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
- Déclaration Banque de France
- Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
- Délivrance d'un certificat de non-paiement
- Blocage de provision
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire pour un chèque < ou égal à 50,00€. pour un chèque > à 50,00€

20.00€ (4) 40,00€ (4)

· Chèque payé en période d'interdiction bancaire.

.25,00€

.150.00€

- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et le télérèglement SEPA), virement SEPA,rejeté pour défaut de provision comprenant (S) (6) :
- prélèvement < à 20,00€ Montant de l'opération 10,00€(4) prélèvement > à 20,00€ Frais de rejet d'un effet. 20.00€ • Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 36.00€ • Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé... 25,00€
- Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire)... Frais par saisie administrative à tiers détenteur.

.10 % du montant de la saisie maximum. plafond fixé à100€

<sup>(1)</sup> Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

<sup>(2)</sup> Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1e janvier jusqu'au 31 décembre. (3) En cas de paiement du chèque/prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque/prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet. (4) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

<sup>(5)</sup> Les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement

<sup>(</sup>s) les nais de reute d'information prélabaire pour preférentient sains provision, les nais de reute d'information sur le reus d'exécution d'opérations de palement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

# LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT

# LES CHÉQUES

ELS CITEQUES	
Délivrance de chéquier en agence	GRATUIT
Frais de renouvellement automatique de chéquier	GRATUIT
Carnet de remises de chèques (hors prestations particulières)	GRATUIT
Frais d'émission d'un chèque de banque	21,65€
Remises de Chèques (1) compensable en France	GRATUIT
Paiement d'un chèque	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier	
- envoi par lettre recommandée	10,00€
- envoi par courrier simple	GRATUIT

# **LES CARTES DE PAIEMENT**

# LA COTISATION CARTE (HORS OFFRE GROUPÉE DE SERVICES)

Visa Rusiness VISA Rusiness

Cartes (tarif annuel)	à contrôle de solde systématique	à contrôle de solde systématique	VISA Business	VISA Gold Business	VISA Platinum Business
Débit immédiat	GRATUIT souscription uniquement dans	46,80€	67,05€	173.05€	-
Débit différé	le cadre du droit au compte «services bancaires de base»	-	67,05€	173,05€	260,00€
le cadre du droit au Débit différé compte «services - 67,05€ 173,05€ 260,00€					
- Avec une carte V	ISA Business (à partir	du 5° retrait dans le r			1,00€/retrait

(1) La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Banque BCP vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Banque BCP peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt. (2) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business. (3) Sous résevue d'être abonné au service de banque à distance et d'être équipé de Sécur Pass Pro. (4) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

3.60€

.2.80 %

LES RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES

 Commission fixe par acte. Commission proportionnelle

- Dépôt Valorisé sur Guichet Automatique de Banque.
- Dépôt Digital Pro...

# GRATUIT

# **LES VIREMENTS**

LES VIREMENTS SEPA ÉMIS (au débit du compte)	Agence	Internet	Télétransmission
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
<ul> <li>Virement SEPA occasionnel vers une autre banque</li> </ul>	6,50€ / virement	GRATUIT	0,20€ / virement
<ul> <li>Virement instantané occasionnel/ Instant payment Jusqu'à 5 000€</li> </ul>	6,50€ / virement	GRATUIT	
<ul> <li>Virement instantané occasionnel/ Instant payment De 5 001€ à 30 000€</li> </ul>	6,50€ / virement	GRATUIT	
<ul> <li>Virements SEPA accélérés</li> </ul>			0,50€ / virement
<ul> <li>Virement SEPA Jour</li> </ul>			0,20€ / virement
Virement urgent (demande avant 16h, effectué dans l'heure)	21,00€		8,00€ / virement
<ul> <li>Virement SEPA permanent vers une autre banque (par virement)</li> </ul>	6,50€	GRATUIT	
• Virement SEPA permanent vers une autre banque (modification/suppression)	6,50€	GRATUIT	
<ul> <li>Virement de trésorerie (VSOT) France</li> </ul>	21,00€		8,00€ / virement
• Virement de trésorerie (VSOT) zone SEPA	21,00€		8,00€ / virement
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	30,00€		Nous consulter

# LES VIREMENTS RECUS

- Réception d'un virement SEPA.
- Réception d'un virement de trésorerie Euro Zone Euro.

GRATUIT GRATUIT

# LES PRÉLÈVEMENTS

# Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de facon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

# Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B. la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération recues de la banque du créancier.

LES PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS	Agence	Internet	Télé- transmission
Paiement d'un prélèvement	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
<ul> <li>Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/ modification)</li> <li>- Autorisé (liste blanche)</li> <li>- Non autorisé (Liste Noire)</li> </ul>	17,60€ 17 60€		
Refus de tout prélèvement SEPA	17,60€		
<ul> <li>Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée</li> </ul>	21,80€		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	13,00€	GRATUIT	GRATUIT
<ul> <li>Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)</li> </ul>	6,55€		

Opposition sur prélèvement ....

GRATUIT

LES PRÉLÈVEMENTS SEPA ÉMIS	Agence	Télétransmission
Frais de mise en place d'un échéancier	10,00€	
Frais de modification / suppression d'un échancier	GRATUIT	
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	3,00€	0,20€ / prélèvement
<ul> <li>Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel</li> </ul>		0,20€ / prélèvement
Modification/annulation d'un mandat	GRATUIT	GRATUIT
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	5,00€	8,00€

Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement......

.....17,50€

Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance......

- .....5,00€/opération
- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) TVA .....

.....27,00€

# **EFFETS DE COMMERCE**

# TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

# Bon à payer

Avec la convention paiement sauf désaccord	ratuit
• Avis de sort 39,004	effet/

# TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

# Effet remis - support papier

Frais par remise	€/remise
• Frais par effet 6,	00€/effet

# Effet remis - Télétransmis

• Frais par effet 0,20€/effet

# Autres

Effet remis à l'encaissement revenu impayé	22,00€
Acceptation, modification, prorogation	39,00€
Réclamation	
Demande d'avis de sort	39,00€
Changement de domiciliation	19,70€
Commission d'immobilisation	1%



Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (¹) (²)
 30,00€/ an

# L'assurance BCP Protection

L'assurance BCP Protection couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre Offre Groupée de services.

# L'IARD

<ul> <li>Assurance Multirisque Professionnelle (2) (</li> </ul>	7)Nous consulte
<ul> <li>Assurance Auto des Professionnels (2) (7)</li> </ul>	Nous consulte

# I A PRÉVOYANCE

• Preciso Pro BCP (4) (7)	Nous consulter
Assurance Prévoyance Pro (5) (7)	Nous consulter
Protection Homme Clé (7)	Nous consulter

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital pour aider à préserver l'avenir de l'entreprise après la disparition du dirigeant, d'un associé ou d'un collaborateur important. (5)

# LA SANTÉ

Assurance Complémentaire Santé Salariés (3) (7)
 Nous consulter

# LA RETRAITE

• Millevie PER (6) (7) Nous consulter Plan d'Epargne Retraite individuel

# Bon à savoir

Bénéficiez de l'expertise de nos partenaires de l'assurance pour protéger vos salariés par une couverture Santé Collective qui s'adapte à vos besoins et à votre budget.

<sup>(1)</sup> BCP Protection est un contrat Axa France IARD (contrat n°0114 FICL) 313 Terrasses de l'Arche - 92 000 Nanterre,

<sup>479 428 039</sup> RCS de Nanterre, entreprise régie par le Code des Assurances, soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Resolution. Voir conditions générales ou notices d'informations. Seul le représentant légal ou le porteur des moyens de paiement salarié de l'entreprise adhérente désigné sur le bulletin d'adhésion est assuré.

<sup>(2)</sup>L'assurance Multirisque professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par Axa France IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

<sup>(3)</sup> Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Axa France Vie - Société Anonyme au capital de 487 725 073,50€ - Entreprise régie par le code des assurances - siège social : 26 rue Drouot - 75009 Paris 310 499 959 RCS Paris.

<sup>(4)</sup> Preciso Pro BCP est un contrat de IMPERIO Assurances et Capitalisation S.A. - Entreprise régie par le code des assurances - Au capital de 32.300.047 euros Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 351 392 543 00069 - APE 6511Z - Siège social sis au 18/20, rue Clément Bayard 92300 Levallois-Perret IMPERIO S.A. est une filiale de SMAvie BTP - Groupe SMA.

<sup>(5)</sup> Prévoyance PRO et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le code des assurances.

<sup>(6)</sup> Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

<sup>(7)</sup> Selon limite, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en viqueur.

# BANQUE À DISTANCE

# **SMART ENTREPRISES**

# **Smart Entreprises**

Est un service de banque à distance (par Internet) complets permettant la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet. Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec la Banque BCP.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Vous habilitez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

# **SMART ENTREPRISES COMPTES**

• Abonnement mensuel 10.00€/mois (1)

• Service Digital Box. GRATUIT<sup>(1)</sup>
Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

BCP NET PRO (offre plus commercialisée)
 10,00€/ mois

### Bon à savoir

Consultez et gérer vos comptes également depuis votre smartphone ou votre tablette sur l'application Smart Entreprises.

# **SMART ENTREPRISES REMISES**

**Bon à savoir** La Banque BCP met entre autres à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichiers sur notre solution internet Smart Entreprises Remises qui inclut les fonctionnalités de Smart Entreprises Comptes

• Abonnement mensuel 25,00€/mois

Frais de modification sur l'abonnement.
 35.00€

# **SMART ENTREPRISES EDI**

# Le système d'échanges de données informatisées

A l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez par une connexion EBICS T/TS ou SWIFT mise en place par BCP, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements et LCR.

Abonnement mensuel
 30,00€/ mois

# SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) TVA

SOL SMS GRATUIT
 Secur'Pass Pro GRATUIT

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

• Carte Secur@cces 10,00€/an

# Secur'Pass Pro

Est un service gratuit d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/ remises) sur ordinateur ou sur l'application Smart Entreprises. Sécur' Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.

# Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur l'application SMART ENTREPRISES et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre CB à usage Professionnel.

# Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

# Certificat électronique Certeurope

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

# Bon à savoir

Carte Secur@ccès est une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

# **AUTRES PRESTATIONS**

Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte	Nous consulter
Relevés format CFONB, XML et format MT940	Nous consulter
Accès multiple tout protocole	Nous consulter
Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA TVA	18,00€ /mois
Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes	Nous consulter
Tracker SWIFT GPI TVA	5,00€ /mois
Représentation automatique des impayés de prélèvements	Nous consulter
Services complémentaires	Nous consulter

# JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

Frais d'adhésion au service Nous consulter





# LA MONÉTIQUE

Frais d'ouverture de contrat commerçant	50,00€
Réfection de carte de domiciliation	24,00€
Clôture de contrat commerçant	24,00€
Commission monétique sur paiement	Nous consulter
Frais sur contrat inactif (dans la limite du solde créditeur du compte)	
Installation de logiciels spécifiques.	A partir de 15.00€

# LES TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUES (TPE)

Bon à savoir: La Banque BCP vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants et au meilleur prix, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

 Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commercants. du standard au Premium.

Durée d'engagement de 12, 24 ou 48 mois, TPE Premium ; une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.

# PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS).

.1.25%

Bon à savoir : L'offre monétique Accepteur PLBS est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

# **TAP TO PAY**

 L'encaissement en sans contact depuis un smartphone ou une tablette. Disponible sur Google Play et App Store. - Abonnement 4.90€/mois - Commission monétique carte réseau...

- Commission monétique carte UE. .1.25% - Commission monétique cartes commerciales. 2,50% - Commission monétique cartes étrangères. 2.50%

 Coût fixe par transaction. ...0.15€

# ONEY PROXI (1) (2)

Bon à savoir : Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans

% du montant TTC de l'achat réalisé Paiement en 3 ou 4 fois. par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant Paiement en 3 ou 4 fois sans frais. % du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant Pour connaître les %... ...Nous consulter

IZ E-COMMERCE (2) Nous consulter

(3) Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000€ - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

<sup>(1)</sup> L'offre de paiement en 3x 4x est une offre de Oney Bank proposée par la Banque BCP. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 51 286 585€ - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS L'ille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr (2) Óffre de financement par carte bancaire sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank

# LE E-COMMERCE TVA

• PAYPLUG (1)	Nous consulter
• Frais de mise en service TVA	
- SP PLUS	250,00€
- JePaieEnLigne EXPRESS	50,00€
Forfait mensuel Intégrant le module contre la fraude	
(Options Risque Pilotage 1 & 2) TVA	
- SP PLUS	38,00€
- JePaieEnLigne	38,00€
Abonnement mensuel (sans option) TVA	
- SP PLUS	25,00€
- JePaieEnLigne	20,00€
- JePaieEnLigne EXPRESS	5,00€
Frais liés aux transactions	Nous consulter
Commission monétique sur paiement	Nous consulter
Options	Nous consulter

<sup>(1)</sup> Service de la société Payplug, proposé par la Banque BCP, sous réserve de commercialisation. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855€, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

# LE FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

Découvert autorisé (Hors professionnels de l'immobilier)

# LE DÉCOUVERT

Decouvert autorise (nors professionnels de l'infinobilier)	
- Frais de dossier à la mise en place	
- Minimum	
Au renouvellement ou réexamen annuel	
- Minimum	250,00€/dossier
• Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé.	
Taux d'intérêt conventionnel indiqué aux conditions particulières de la convention de dé	
- Commission de dépassement sur autorisation	3 %
Découvert non autorisé	
- Taux d'intérêt <sup>(1)</sup>	
	par la législation en vigueur
LES COMMISSIONS <sup>(2)</sup>	
Commission sur le plus fort découvert	0,11 % maximum/trimestre
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en va	aleur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté,
trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période sépara	nt deux arrêtés, en prenant en compte le plus
fort découvert du mois.	
Commission d'immobilisation	
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. El	lle est calculée en appliquant un taux sur les
nombres débiteurs de la période.	
LICCOMPTE(3)	
L'ESCOMPTE <sup>(3)</sup>	
• Taux d'intérêt (4)	
• Commission d'endos	
Frais de dossier / renouvellement	
- Minimum	
- Maximum	
• Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autor	
de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel	Nous consulter
LA MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILLY) (5)	
Commission par bordereau	60.00€
Commission par créance cédée.	
Commission par notification avec acceptation.	
Taux de cession-escompte «Dailly»	
- Idan de cession escompte «Damy»	ivous consulter
L'AFFACTURAGE	
LA GESTION DU POSTE CLIENTS	
LA GESTION DO POSTE CLIENTS	

La Banque BCP vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés. Contrat d'affacturage

.Nous consulter

<sup>(1)</sup> Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte

<sup>(2)</sup> Perçues sur le solde débiteur du compte en cas de découvert autorisé et non autorisé.

<sup>(3)</sup> Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

<sup>(4)</sup> Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à 0, il sera alors considéré comme étant égal à zéro

<sup>(5)</sup> Commissions cumulables

# **LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

# LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

Crédit Équ	uipement
------------	----------

Crédit Équipement	
- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)	
- Minimum	
·	
Investissement immobilier	
Frais de dossier (% du montant du prêt)	
- Minimum	±00,00€ 1 00 %
- Minimum	200.00€
Frais de désistement (% du montant du prêt)	0,75 %
- Minimum	500,00€
Promotions immobilières/ marchands de biens	
Commission d'engagement (par an / minimum)	
Frais de désistement (% du montant du prêt)	
- Minimum	
Garantie Financière d'Achèvement (GFA)  Commission renouvellement, Prorogation, Augmentation de concours	Nous consulter
Commission renouvellement, Prorogation, Augmentation de Concours	
	IVOUS CONSUITEI
LE CRÉDIT-BAIL MOBILIER TA	N
Frais de modification contractuel     Frais de dossier du matériel avec un minimum de	Nous consulter 75.00€
Publicité légale crédit-bail / Location (greffe du tribunal de Commerce)	Nous consulter
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social	
Inscription d'un nantissement	
(incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	
Annulation ou modification d'assurance.     Mainlevée d'opposition - contrat couvert par notre assurance groupe.	
Mainlevée d'opposition - contrat couvert par notre assurance groupe	
Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notre assurance groupe	GRATUIT
Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe	150,00€
<ul> <li>Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) -</li> </ul>	
contrat couvert par notre assurance groupe	GRATUIT
Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe	50.00€
Réédition de documents (contrats, échéanciers)	
Changement d'adresse postale (y compris NPAI)	35,00€
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	
Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)	
Radiation de publicité ou de gage (1)      Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	
Changement de domiciliation bancaire	50,00€
ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement (1)	50,00€
Changement du mode de règlement <sup>(2)</sup> de chèque ou virement à prélèvement	
de prélèvement à chèque	250,00€
de prélèvement à virement	250,00€
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu),	50,00€ (1 gratuite)
	50,00€
• Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes)	
• Transfert au nom d'un nouveau locataire (2)	250,00€
Modification du plan de remboursement (2)     Modification ou mainlevée de garantie (2)	
Nodification ou mainievee de garantie     Avenant au contrat ou autorisation de sous location	250,00€
(changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) (2)	250,00€
• Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat (2)	250,00€
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	
LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER WA	Nous consulter
LA LOCATION LONGUE DURÉE	Nous consulter

<sup>(1)</sup> Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal. (2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

# **ASSURANCE DES EMPRUNTEURS**

• Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements

contractuels en vigueur.

...Nous consulter

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en chargede tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

# **LES CAUTIONS ET GARANTIES**

# LES CAUTIONS BANCAIRES

Mise en place : commission de risque	jusqu'à 2,05 % par an
- Minimum	48,00€
Mise en place : frais de dossier acte standard	39,20€
Mise en place : frais de dossier acte sur mesure	
Commission par notification (3)	50,00€
Mise en jeu des cautions/garanties (par caution)	50,00€
Mainlevée totale ou partielle	52,00€
Lettre d'information annuelle aux cautions	

# LES FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dûs à la radiation.

3 y ajoutent eventuellenent les droits à enregistrement, les trais à hiscription, de signification et les trais	
Nantissement financier : compte à terme, Assurance vie interne	Nous consulter
Nantissement financier : assurance vie externe	Nous consulter
Nantissement de fonds de commerce, matériel, gage (+ frais réels par doc)	Nous consulter
Nantissement de parts sociales, actions	Nous consulter
Frais d'estimation des biens	Frais réels
Frais de mises en jeu des garanties (+ frais réels)	de 19,00€ à 95,00€
Plan d'amortissement à la demande du client	60.30€
Autres modifications des conditions de prêt (par avenant)	300,00€
Demande de décompte de remboursement de prêt amortissable	
(à compter de la 2 <sup>e</sup> demande)	60,30€
Mainlevée d'hypothèque ou de la caution du crédit logement	60,30€
Mainlevée de garantie totale ou partielle	67,60€
Opposition / Subrogation à une compagnie d'assurances	67,60€
• Frais impayés (par échéance)	8,00€

# 8 INGÉNIERIE SOCIALE



# Bon à savoir

L'offre Ingénierie Sociale de la Banque BCP repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

• Épargne Salariale (PEI, PER COLi, Intéressement)

Nous consulter

Le PEI et PER COLi (1) en sont le réceptacle et permettent au dirigeant (2) ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PER COLi). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants

<sup>(1)</sup> PEI: Plan d'Epargne Interentreprises, PER COLi: Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

<sup>(2)</sup> Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

<sup>(3)</sup> Information aux cautions uniquement à la mise en place d'un financement.

# ÉPARGNE ET PI ACEMENTS FINANCIERS



# LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service,

Ouverture d'un compte d'instruments financiers	RATUIT
Clôture d'un compte d'instruments financiers	RATUIT

# LES DROITS DE GARDE TVA

### Bon à savoir

Les droits de garde correspondent à la rémunération percue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

# Titres hors groupe BPCE

Commission proportionnelle (1)

à la valeur du portefeuille selon le bareme	minimum annuel 25,00€
- Jusqu'à 30 000€	0,20 %/semestre
- De 30 001 à 99 999€	0,10 %/semestre
- A partir de 100 000€	0,05 %/semestre
- Commission fixe par ligne	

# • Titres du groupe BPCE (2)

- Par compte-titres jusqu'à 1 500€	4,20€/semestre
- Par compte-titres supérieur à 1 500€	12,10€/semestre
- Comptes sans position au 31/12 de l'année écoulée	8.80€/semestre

• Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et inancier). Les frais et commissions prélevés semestriellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif... Application des droits

de garde dans la limite de 30€/an<sup>(3)</sup> (montant plafonné par arrêté ministériel) **TVA** 

# LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS<sup>(4)</sup>/OBLIGATIONS /OPCVM

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

# OPÉRATION FERME SUR LE MARCHÉ AU COMPTANT

	Par Internet	En agence
Taux de courtage	0,35 %	1,20 %
Ordre non exécuté	GRATUIT	GRATUIT
Ordre annulé	GRATUIT	GRATUIT

Frais de négociation sur Bourses étrangères ..... Nous consulter

# OPÉRATIONS SUR ORGANISME COMMUN DE PLACEMENT (OPC)

# Souscriptions (5)

- Souscription OPC du groupe BPCE ..... .Nous consulter .....Nous consulter
- Souscription OPC autres réseaux ....

- Rachat OPC groupe BPCE hors FCP garanti ou à promesse ..... GRATUIT
- Rachat avant échéance de fonds à formule Nous consulter • Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse ..... ...Nous consulter

<sup>(1)</sup> Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille sur la base d'un arrêté au 30/06 et 31/12 et prélevée semestriellement

<sup>(2)</sup> Impôts de bourse éventuellement applicables en sus.

<sup>(3)</sup> Pour un portefeuille mixte (valeurs Groupe BPCE + valeurs externes), ne seront retenues pour les calculs que les valeurs externes.

<sup>(4)</sup> Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

<sup>(5)</sup> Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque BCP.

LES AUTRES OPÉRATIONS  • Attestation de plus-values (sur IFU)  • Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)  • Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU)  • Relevé ponctuel de portefeuille simple	GRATUIT 16,25€
Dépôt de titres non cotés  Frais de constitution de dossier  Acte de gestion (opération sur titre, détachement, dividendes)  Frais de transaction	inclus dans les droits de garde
Transfert total ou partiel de compte-titres (y compris PEA)  • Vers une autre agence Banque BCP  • Vers un autre établissement  - titres côtés  - titres non côtés	dans la limite d'un plafond de 155,00€ 15,50€/ligne

# Bon à savoir

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque BCP fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Banque BCP percue à ce titre. La Banque BCP propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une

gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE.

À ce titre, la Banque BCP peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

La Banque BCP peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

# 10 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL



Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier en toute sécurité vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

 Taux d'intérêt. Nous consulter (1)

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de la Banque BCP. Le Titulaire sera informé préalablement par la Banque BCP de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière



# • Frais d'intervention (par opération)

• Confirmation d'émission de virement (par opération)16,60€
LE CHANGE SCRIPTURAL (POUR LES COMPTES EN DEVISES)
• Commission de change 0,05 % <sup>(2)</sup>
• Minimum de perception 15,00€

.27,00€

# ÉMISSIONS D'UN VIREMENT NON SEPA

	En agence	Par Télétransmission (EDI)
Frais par virement en euros		
- Commission proportionnelle (3)	0,10%	0,10 % jusqu'à 75 000€ 0,05 % au-delà de 75 000€
- Minimum de perception	25,00€	15,00€
- Maximum de perception		150,00€
- Frais de correspondant	25,00€	25,00€
Frais par virement en devises		
- Commission proportionnelle (3)	0,10 %	0,10 % jusqu'à 75 000€ 0,05 % au-delà de 75 000€
- Minimum de perception	25,00€	15,00€
- Maximum de perception		150,00€
Commission de change (4)	0,05 %	0,05 %
- Minimum de perception	15,00€	15,00€

20,00€ 0,05% <sup>(3)</sup>
0,05%(3)
20,00€ 0,05% <sup>(3)</sup>
0,05%(3)
0,05%(3)
0,05%(3)
20 006
20,00€
0.10%
30,00€
0,10%
30,00€
120,00€
0.10%
30,30€
54,00€
, , , , ,
0,15 %
0,15 %
79,50€
270,70€
25,15€
0,15%
79,50€
595.40€

(1) Opérations en devises hors Euros impliquant un pays hors EEE (Espace Economique Européen, composé des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque).
(2) Du montant de l'opération.

<sup>(3)</sup> De la contrevaleur en euros du montant du virement.

<sup>(4)</sup> Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

# 12 LEXIQUE DES TERMES a

# ARRÊTÉ DE COMPTE

La Banque BCP établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

# **AUTORISATION DE DÉCOUVERT**

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

# **BIC (BANK IDENTIFIER CODE)**

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier une institution bancaire ou une entreprise.

# CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

# CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILLY»

La cession de créance professionnelle « Dailly » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

# **COMPTE INACTIF**

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réalementés;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

# **CRÉDIT COURT TERME**

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

# **DATES DE VALEUR**

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios). La date de l'opération et la date de valeur peuvent donc être différentes.

# EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

# **ESCOMPTE**

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

# **ESPACE SEPA**

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 Etats membres de l'Union européenne,
- les guatre États membres de l'Association européenne de libre échange: Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

# **IBAN**

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

# ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

# **LECTEUR CAP**

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les applications de Banque à Distance de la Banque BCP en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le lecteur, dans lequel vous insérez votre carte Secur@ ccès ou votre CB à usage professionnel, vous attribue un code de contrôle à usage unique qui vous est demandé pour la réalisation de vos opérations bancaires sensibles sur la Banque à Distance de la Banque BCP ou lors d'un achat sur internet.

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

# **OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS**

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir.

Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

# PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

# RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

# RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

# RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

# **RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)**

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

# SCT

SEPA Credit Transfert: virement SEPA.

### SDD

- SDD B2B: SEPA Direct Debit Business to Business.

Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations

- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.

Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

# SÉCUR'PASS PRO

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.

# **SEPA**

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

# **ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS:**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



# **TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)**

# articles R 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti. Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Banque BCP conformément aux articles R314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5.00 %.
- des frais de dossier de 100 euros (1% du montant du découvert).
- une commission d'engagement de 100 euros (1% du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

# 13 INFORMATIONS UTILES



PERTE / VOL: 08 92 70 57 05 Service gratuit (1

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Banque BCP ou contactez le Centre d'Opposition.

CONTESTATION/FRAUDE: 09 69 36 09 02 Service gratuit (1) Frix appel

En cas de contestation d'opération ou d'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire (suite à perte ou vol, vente à distance/internet, contrefaçon). Le Centre de Relation Monétique prend directement en charge votre sinistre et traite votre dossier (du lundi au samedi de 8 h 00 à 22 h 00).

ASSURANCE: 09 70 81 83 56 Service gratuit (1)

Pour les contrats: BCP Protection Pro, Assurance multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels

Pour le contrat Preciso Pro BCP : 09 41 27 75 75

# **ASSISTANCE TECHNIQUE MONÉTIQUE (TPE):**

09 69 39 16 17 Service gratuit + prix appel

# **NOS PARTENAIRES**

# **AXA FRANCE IARD**

S.A. au capital de 214 799 030€ immatriculée au RCS Nanterre sous le n°722 057 460 - Siège social: 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le Code des assurances

# IMPERIO ASSURANCES & CAPITALISATION

SA Au capital de 32 300 047€ - Siège social sis au 18/20, rue Clément Bayard, 92300 Levallois-Perret. RCS Nanterre sous le n° 351 392 543 00069. IMPERIO S.A. est une filiale de SMAvie BTP - Groupe SMA.

# **BPCE LEASE**

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

# **BPCE FACTOR**

SA au capital de 19 915 600€. Siège social : 50 avenue Pierre Mendes France, 75201 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° 379 160 070.

# NATIXIS PAYMENT SOLUTIONS

SA au capital de 53 559 264€. Siège social : 30 avenue Pierre Mendes France, 75013 Paris, immatriculé au RCS Paris n° 345 155 337.

# **BPCE ASSURANCES IARD**

SA au capital social de 61 996 212€ - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 - France. Entreprise régie par le code des assurances - 350 663 860 RCS.

# **BPCE PRÉVOYANCE**

SA au capital social de 13 042 257,50€ - Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 352 259 717 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

# **BPCE VIE**

SA au capital de 161 469 776€ - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

# 14 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

# **EXPRIMER UNE RÉCLAMATION**

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

> En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.

Vous pouvez également écrire au Service Qualité et Satisfaction Client, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR COURRIER	PAR INTERNET
Banque BCP Service Qualité 16 rue Hérold, 75001 Paris	www.banquebcp.fr/votre-banque/reclamation-et-mediation/

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque BCP vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

# **VOTRE RECOURS EN MÉDIATION**

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

> Le médiateur du crédit aux entreprises (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

# PAR INTERNET (contact dans les 48h)

Dossier à remplir en ligne sur le site : https://mediateur-credit.banque-france.fr/ (1)

> Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les placements financiers hors assurance vie (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres etc.

# De préférence par internet <sup>(1)</sup> via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org.fr/le-mediateur bouton

« Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code

PAR INTERNET



# PAR COURRIER

Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

> Le médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

- > Le médiateur des entrepreneurs individuels (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.
- > La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site https://mediateur-credit.banque-france.fr/\* Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

# PLUS D'INFORMATIONS

www.banquebcp.fr/professionnels(1)

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Banque BCP.

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services par la Banque BCP.



Banque BCP, Société par Actions Simplifiée, au capital de 215 335 898 Euros, siège social : 16 Rue Hérold 75001 Paris,  $N^{\circ}$  d'immatriculation au RCS : B 433 961 174 RCS PARIS, Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le  $n^{\circ}$  07 002 041.

l'autreagence 01/2025